

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE du Conseil municipal de DIEPPE

le 28 juin 2021

19 h 00

Hôtel de ville de Dieppe

ORDRE DU JOUR

- 1. Bienvenue et annonces par le maire**
- 2. Mot d'ouverture**
- 3. Appel à l'ordre**
- 4. Confirmation du quorum par le greffier**
- 5. Déclaration de conflit d'intérêts**
- 6. Adoption de l'ordre du jour**
- 7. Présentations, requêtes et pétitions**
 - 7.1 Demandes de renseignements des membres du conseil - Service régional de Codiac de la GRC**
- 8. Questions du public**
- 9. Adoption des procès-verbaux**
 - 9.1 Réunion ordinaire du conseil tenue le 26 avril 2021**
 - 9.2 Réunion extraordinaire du conseil tenue le 14 juin 2021**
- 10. Motions (mémoires) et nominations**
 - 10.1 Administration**

- 10.1.1 Demande d'exemption – arrêté Z-22 – affichage commercial extérieur – École Mathieu-Martin
- 10.1.2 Adoption – rapport annuel 2020 – Ville de Dieppe
- 10.1.3 Demande de financement - Hospice Sud-Est Nouveau-Brunswick
- 10.2 Ingénierie
 - 10.2.1 Remboursement de frais – lotissement Domaine Le Vignoble – unité 2 – prolongement – égout sanitaire collecteur ruisseau Babineau
 - 10.2.2 Remboursement de frais – lotissement Village Beaubois – unité 1 – prolongement – égout sanitaire collecteur
 - 10.2.3 Remboursement de frais – lotissement Jardins Beausoleil – agrandissement de l'aqueduc
 - 10.2.4 Adjudication de marché – microsurfaçage – diverses rues
 - 10.2.5 Adjudication de marché – renouvellement de l'asphalte – boul. Dieppe
 - 10.2.6 Programme d'amélioration des routes provinciales désignées dans les municipalités 2022-2026
- 10.3 Nominations
 - 10.3.1 Comité consultatif en matière d'urbanisme
 - 10.3.2 Expansion Dieppe
 - 10.3.3 Comité de gouvernance du service de transport en commun de Codiac
- 10.4 Opérations
 - 10.4.1 Autorisation de signature - entente - Atlantic Attack
- 10.5 Planification et développement
 - 10.5.1 Fixer date - audience publique – modifications de conditions –arrêté de zonage Z-8-41 – NID 70611108 – rue Yvonne/boul. Dieppe

11. Arrêtés municipaux
 - 11.1 Arrêté A-16 concernant l'abrogation de certains arrêtés
 - 11.1.1 1re lecture - TITRE
 - 11.1.2 2e lecture - TITRE
12. Avis de motion
13. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil
14. Levée de la réunion

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.1.1
Titre: Demande d'exemption – arrêté Z-22 – affichage commercial extérieur –
École Mathieu-Martin
Date: le 28 juin 2021

Que le conseil autorise l'École Mathieu-Martin à procéder à de l'affichage commercial extérieur unilingue francophone.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.1.2
Titre: Adoption – rapport annuel 2020 – Ville de Dieppe
Date: le 28 juin 2021

Que le conseil accepte le dépôt du rapport annuel 2020 de la Ville de Dieppe.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.1.3
Titre: Demande de financement - Hospice Sud-Est Nouveau-Brunswick
Date: le 28 juin 2021

Que le conseil accorde une contribution financière d'une somme de 46 187 \$ versée sur une période de trois (3) ans débutant en 2021 à *Hospice Sud-Est Nouveau-Brunswick* et autorise en plus que cette dépense soit prélevée sur le compte no 1-2-20-28-2310 (Budget de fonctionnement général - subventions aux organismes et octrois).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.1
Titre: Remboursement de frais – lotissement Domaine Le Vignoble – unité 2
– prolongement – égout sanitaire collecteur ruisseau Babineau
Date: le 28 juin 2021

Que le conseil autorise le remboursement du coût d'installation de l'égout sanitaire collecteur mesurant environ 330 mètres de longueur sur les rues Rochefort et Loudun au promoteur *Merlot Developments Ltd.* et que ce remboursement soit effectué une fois les travaux terminés et testés et la facture approuvée par le Service d'ingénierie et autorise en plus que ce coût, estimé à 715 000 \$ (plus TVH), soit prélevé sur le compte no 4-3-95-58-7719 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout - égout collecteur Babineau Creek).

Que le conseil autorise un transfert budgétaire d'une somme de 375 000 \$ du compte no 7-4-20-12-8940 (Fonds de réserve d'immobilisation d'eau et d'égout) au compte no 4-3-95-58-7719 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout - égout collecteur Babineau Creek).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.2
Titre: Remboursement de frais – lotissement Village Beaubois – unité 1 –
prolongement – égout sanitaire collecteur
Date: le 28 juin 2021

Que le conseil autorise le remboursement du coût d'augmentation du diamètre de l'égout sanitaire collecteur sur la rue Beaubois et la section entre le chemin Melanson et la rue Beaubois au promoteur *716928 NB Inc.* et que ce remboursement soit effectué une fois les travaux complétés et testés et la facture approuvée par le Service d'ingénierie et autorise en plus que le coût de ces travaux, estimé à 120 000 \$ (plus TVH), soit prélevé sur le compte no 4-3-90-58-7650 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout - chemin Melanson).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.3
Titre: Remboursement de frais – lotissement Jardins Beausoleil –
agrandissement de l’aqueduc
Date: le 28 juin 2021

Que le conseil autorise le remboursement du coût d'augmentation du diamètre de la conduite d'eau sur une section de la rue Lorette au promoteur *Immeubles Perfection Inc.* et que ce remboursement soit effectué une fois les travaux complétés et testés et la facture approuvée par le Service d'ingénierie et autorise en plus que ce coût, estimé à 45 000 \$ (plus TVH), soit prélevé sur le compte no 4-3-90-58-7799 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout - plans et devis).

Que le conseil autorise un transfert budgétaire d'une somme de 47 000 \$ du compte no 7-4-20-12-8940 (Fonds de réserve d'immobilisation d'eau et d'égout) au compte no 4-3-90-58-7799 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout - plans et devis).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.4
Titre: Adjudication de marché – microsurfaçage – diverses rues
Date: le 28 juin 2021

Que le conseil adjuge le marché visant le projet intitulé « Microsurfaçage de diverses rues de Dieppe 2021 » au soumissionnaire le moins-disant, soit *Industrial Cold Milling*, au coût de 880 000,00 \$ (plus TVH) et autorise que cette dépense soit prélevée sur le compte no 3-3-35-58-7603 (Budget d'immobilisation général - programme de microsurfaçage).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.5
Titre: Adjudication de marché – renouvellement de l’asphalte – boul. Dieppe
Date: le 28 juin 2021

Que le conseil adjuge le marché visant le projet intitulé « Fraisage et asphaltage 2021 - boulevard Dieppe » au soumissionnaire le moins-disant, soit *Classic Construction (2012) Limited*, au coût de 528 105,00 \$ (plus TVH), autorise *Englobe Corp* à entreprendre les services d'ingénierie relatifs à ce projet au coût de 48 000,00 \$ (plus TVH), et autorise en plus que ces dépenses soient prélevées sur le compte no 3-3-35-58-7601 (Budget d'immobilisation général - gestion d'asphalte).

Que le conseil autorise un transfert budgétaire d'une somme de 650 000 \$ du compte no 7-4-20-12-8920 (Fonds de réserve d'immobilisation général) au compte no 3-3-35-58-7601 (Budget d'immobilisation général - gestion d'asphalte).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.6
Titre: Programme d'amélioration des routes provinciales désignées dans les municipalités 2022-2026
Date: le 28 juin 2021

Que le conseil approuve les projets prioritaires de la Ville de Dieppe dans le cadre du Programme d'amélioration des routes provinciales désignées dans les municipalités pour la période de 2022 à 2026 tels qu'énoncés ci-dessous :

2022

Préservation de l'asphalte 2 800 000 \$

Scellement de fissure - boul. Dieppe
(secteur entre le boul. Harrisville et le 370, boul. Dieppe)

Microsurfaçage - rue Amirault

(secteur entre la rue Alain-Gillette et le ch. Melanson)

et rue Champlain (secteur entre l'av. Acadie et la prom. Midland ainsi que du *Moncton Flight College* jusqu'aux limites de la ville)

Source de financement :

Ville de Dieppe 1 254 400 \$

Ministère des Transports et de
l'Infrastructure du N.-B. 1 545 600 \$

2023

Nivellement et pavage 1 960 000 \$

rue Champlain
(secteur entre la limite ouest de la ville et l'av. Acadie)

Source de financement :

Ville de Dieppe 878 080 \$

Ministère des Transports et de
l'Infrastructure du N.-B. 1 081 920 \$

Préservation de l'asphalte 550 000 \$

Microsurfaçage - boul. Dieppe
(secteur entre le boul. Harrisville et le 370, boul. Dieppe)

Source de financement :

| | |
|---|------------|
| Ville de Dieppe | 246 400 \$ |
| Ministère des Transports et de l'Infrastructure du N.-B. | 303 600 \$ |

2024

Nivellement et pavage 2 425 000 \$

rue Champlain
(secteur entre le boul. Dieppe et la rue Gorveatte)

Source de financement :

| | |
|---|--------------|
| Ville de Dieppe | 1 086 400 \$ |
| Ministère des Transports et de l'Infrastructure du N.-B. | 1 338 600 \$ |

2025

Nivellement et pavage 2 450 000 \$

rue Champlain
(secteur entre la rue Gorveatte et le *Moncton Flight College*)

Source de financement :

| | |
|---|--------------|
| Ville de Dieppe | 1 097 600 \$ |
| Ministère des Transports et de l'Infrastructure du N.-B. | 1 352 400 \$ |

Préservation de l'asphalte 100 000 \$

Scellement de fissure - rue Amirault
(secteur entre la rue Alain-Gillette et le ch. Melanson)
et rue Champlain (secteur entre l'av. Acadie et la prom. Midland ainsi que du *Moncton Flight College* jusqu'aux limites de la ville)

Source de financement :

| | |
|---|-----------|
| Ville de Dieppe | 44 800 \$ |
| Ministère des Transports et de l'Infrastructure du N.-B. | 55 200 \$ |

2026

Nivellement et pavage 2 200 000 \$

rue Amirault
(secteur entre les ch. Melanson et Fox Creek)

Source de financement :

| | |
|---|--------------|
| Ville de Dieppe | 985 600 \$ |
| Ministère des Transports et de l'Infrastructure du N.-B. | 1 214 400 \$ |

Préservation de l'asphalte **3 160 000 \$**

Scellement de fissure - boul. Dieppe
(secteur entre le boul. Harrisville et le 370, boul. Dieppe)
et rue Champlain (secteur entre la limite ouest de la ville et l'av. Acadie)
Microsurfaçage - rue Amirault
(secteur entre la rue Alain-Gillette et le ch. Melanson)
et rue Champlain (secteur entre l'av. Acadie et la prom. Midland ainsi que du *Moncton Flight College*
jusqu'aux limites de la ville)

Source de financement :

| | |
|---|--------------|
| Ville de Dieppe | 1 415 680 \$ |
| Ministère des Transports et de l'Infrastructure du N.-B. | 1 744 320 \$ |

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.3.1
Titre: Comité consultatif en matière d'urbanisme
Date: le 28 juin 2021

Que le conseil nomme Mathieu McCaie sur le Comité consultatif en matière d'urbanisme pour un mandat se terminant le 31 décembre 2024.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.3.2
Titre: Expansion Dieppe
Date: le 28 juin 2021

Que le conseil nomme les personnes suivantes au Conseil d'administration d'Expansion Dieppe :

- Claude Paré pour un mandat se terminant le 28 juin 2024; et
- Stéphane Thériault (représentant du personnel) pour un mandat se terminant le 28 juin 2022.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.3.3
Titre: Comité de gouvernance du service de transport en commun de Codiac
Date: le 28 juin 2021

Que le conseil nomme Paul Gaudet à titre de représentant suppléant au Comité de gouvernance du service de transport en commun de Codiac pour un mandat se terminant le 12 juin 2023.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.4.1
Titre: Autorisation de signature - entente - Atlantic Attack
Date: le 28 juin 2021

Que le conseil autorise les signataires municipaux à signer l'entente conclue entre la Ville de Dieppe et l'équipe de ringuette compétitive *Atlantic Attack* pour une période de trois ans débutant le 1er septembre 2021 et se terminant le 31 juillet 2024.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.5.1
Titre: Fixer date - audience publique – modifications de conditions –arrêté de zonage Z-8-41 – NID 70611108 – rue Yvonne/boul. Dieppe
Date: le 28 juin 2021

Que le conseil fixe une audience publique le 9 août 2021 à 18 h à l'hôtel de ville de Dieppe en vue d'entendre les objections aux modifications proposées aux conditions liées à l'Arrêté de zonage Z-8-41 enregistrées au bureau d'enregistrement sous le no 38407988 le 21 septembre 2018 et relatives au terrain portant le NID 70611108 et situé à l'intersection de la rue Yvonne et du boulevard Dieppe.

Que le conseil demande l'avis écrit du Comité consultatif en matière d'urbanisme et prolonge le délai prévu en vertu de l'article 110(3) de la *Loi sur l'urbanisme* jusqu'au 13 septembre 2021.

ARRÊTÉ A-16

**ARRÊTÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE DIEPPE
CONCERNANT L'ABROGATION DE CERTAINS ARRÊTÉS**

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur la gouvernance locale*, L.N.-B. 2017, ch. 18, le conseil municipal de Dieppe, dûment réuni, adopte ce qui suit :

1. Tous les arrêtés (y compris leurs modifications) énumérés dans l'annexe A ci-jointe et faisant partie du présent arrêté sont par la présente abrogés.
2. L'abrogation de tout arrêté énuméré dans l'annexe A ci-jointe ne modifiera et ne violera aucunement toute entente conclue en vertu de ces arrêtés.

L'arrêté 78-28 intitulé « Arrêté de la municipalité de Dieppe portant abrogation de certains arrêtés municipaux », décrété et adopté le 15 septembre 1980, et l'arrêté A-7 intitulé « Arrêté de la municipalité de Dieppe portant abrogation de certains arrêtés », décrété et adopté le 11 octobre 2005, tels qu'ils ont été modifiés, sont par la présente abrogés.

Première lecture par son titre:

Deuxième lecture par son titre:

Lecture dans son intégralité:

Troisième lecture par son titre:

BY-LAW A-16

**A BY-LAW OF THE MUNICIPALITY OF DIEPPE RESPECTING
THE REPEAL OF CERTAIN BY-LAWS**

Pursuant to the authority vested in it by the *Local Governance Act*, S.N.B. 2017, c. 18, the Council of the Municipality of Dieppe, duly assembled, enacts as follows:

1. All By-laws (and all amendments thereto) listed in Schedule A hereto and forming part of this by-law are hereby repealed.
2. The repeal of any by-law listed in Schedule A hereto shall not in any way affect or void any agreements entered into thereunder.

By-Law 78-28 entitled "A By-Law of the Municipality of Dieppe Respecting the Repeal of Certain By-Laws", ordained and passed on September 15, 1980, and By-Law A-7 entitled "A By-Law of the Municipality of Dieppe Respecting the Repeal of Certain By-Laws", ordained and passed on October 11, 2005, and all amendments thereto, are hereby repealed.

First Reading by Title:

Second Reading by Title:

Reading in its Entirety:

Third Reading by Title:

Maire / Mayor

Greffier / Clerk

ANNEXE A

SCHEDULE A

| <u>N°</u> | <u>Titre</u> | <u>No.</u> | <u>Title</u> |
|-----------|---|------------|---|
| 38 | Arrêté destiné à faciliter la conversion au système métrique | 38 | A By-Law to Facilitate Metric Conversion |
| 43 | Arrêté portant création et réglementation de permis municipaux de stationnement | 43 | A By-Law Instituting and Regulating Municipal Parking Permits |
| 78-12 | Arrêté de la municipalité de Dieppe concernant le déplacement de bâtiments dans les rues | 78-12 | A By-Law of the Municipality of Dieppe Respecting the Moving of Buildings Over Streets |
| 78-13 | Arrêté de la municipalité de Dieppe concernant la boxe et la lutte | 78-13 | A By-Law of the Municipality of Dieppe Respecting Boxing and Wrestling |
| 78-14 | Arrêté de la municipalité de Dieppe concernant les courses d'automobiles, de chevaux et autres courses | 78-14 | A By-Law of the Municipality of Dieppe Respecting Horse, Car and Other Racing |
| 78-15 | Arrêté de la municipalité de Dieppe concernant les représentations, lieux de spectacle, cirques et autres spectacles | 78-15 | A By-Law of the Municipality of Dieppe Respecting Exhibitions, Theatres, Circuses and Other Shows |
| 4 | Arrêté de la municipalité de Dieppe concernant les fonctionnaires municipaux | 4 | A By-Law of the Municipality of Dieppe Respecting Officials |
| 44 | « A By-Law to Create the Dieppe Industrial Park Commission » | 44 | A By-Law to Create the Dieppe Industrial Park Commission |
| 50 | Arrêté de la municipalité de Dieppe établissant les pouvoirs et les fonctions du gérant municipal | 50 | A By-Law of the Municipality of Dieppe Establishing the Powers and Duties of the Town Manager |
| 78-16 | Arrêté de la Municipalité de Dieppe concernant l'autorisation de salles de billard, salles de quilles et autres lieux de divertissement | 78-16 | A By-Law of the Municipality of Dieppe Respecting the Licensing of Billiard Rooms, Bowling Alleys and Other Places of Amusement |
| 78-17 | Arrêté de la municipalité de Dieppe concernant les instruments de divertissement | 78-17 | A By-Law of the Municipality of Dieppe Respecting Amusement Devices |
| 78-23 | Arrêté de la municipalité de Dieppe concernant l'application des arrêtés municipaux | 78-23 | A By-Law of the Municipality of Dieppe Respecting the Enforcement of By-Laws |
| 78-27 | Arrêté de la municipalité de Dieppe concernant l'utilisation de chiens policiers | 78-27 | A By-Law of the Municipality of Dieppe Respecting the Use of Police Dogs |

| | | | |
|-------|---|--------|---|
| 78-32 | Arrêté de la municipalité de Dieppe concernant les bicyclettes | 78-32 | A By-Law of the Municipality of Dieppe Respecting Bicycles |
| 37-83 | Arrêté portant création de la Commission Parc Champlain Raceway | 37-83 | A By-Law to Establish the Parc Champlain Raceway Commission |
| 53 | Arrêté portant interdiction de fumer à l'intérieur des endroits publics clos dans la Ville de Dieppe » | 53(99) | A By-Law Relating to Smoking in Indoor Public Places in the Town of Dieppe |
| 1 | « A By-Law Respecting the Interpretation and Application of Certain Words, Terms, and Expressions, which Occur in the By-Laws of the Town of Dieppe » | 1 | A By-Law Respecting the Interpretation and Application of Certain Words, Terms, and Expressions, which Occur in the By-Laws of the Town of Dieppe |
| 9 | « A By-Law Relating to the Water Works System and Water Supply of the Town of Dieppe » | 9 | A By-Law Relating to the Water Works System and Water Supply of the Town of Dieppe |
| 10 | « A By-Law Relating to Sewers and to Regulate, Fix and Determine Sewer Frontage Fees on the Different Streets in the Town of Dieppe » | 10 | A By-Law Relating to Sewers and to Regulate, Fix and Determine Sewer Frontage Fees on the Different Streets in the Town of Dieppe |
| 19 | « A By-Law to Regulate and License Restaurants » | 19 | A By-Law to Regulate and License Restaurants |
| 25 | « A By-Law Relating to Auctioneers and Auction Sales » | 25 | A By-Law Relating to Auctioneers and Auction Sales |
| 27 | « A By-Law Relating to the Early Closing of Automobile Service Stations in the Town of Dieppe » | 27 | A By-Law Relating to the Early Closing of Automobile Service Stations in the Town of Dieppe |
| 37 | « A By-Law to license and Regulate Trailer Camps in the Town of Dieppe » | 37 | A By-Law to license and Regulate Trailer Camps in the Town of Dieppe |
| 38 | « A By-Law Relating to Junk Dealers, Junk Yards and Second Hand Store » | 38 | A By-Law Relating to Junk Dealers, Junk Yards and Second Hand Store |